



## Transfert contrat securite privée

Par **Polka 27**, le **23/04/2026** à **21:21**

Bonjour, agent de sécurité (IDCC 1351), j'ai besoin d'un éclairage. Mon site a fermé en janvier pour travaux (réouverture prévue en juillet). J'ai été envoyé ailleurs en attendant. Entre-temps, mon entreprise a perdu le contrat du site en travaux.

?Le repreneur doit-il m'intégrer d'office à la réouverture en juillet, même si j'étais absent du site physiquement à cause des travaux au moment de l'appel d'offres ? Est-ce que mon affectation contractuelle prévaut sur mon lieu de travail temporaire ?"